

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**d'ARTRES du MARDI 5 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, et le cinq mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 25 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christian LERAT, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 6 février 2019
- Dossier de travaux Vestiaires du foot : choix du projet
- Mission maîtrise d'œuvre
- Abri du matériel des services techniques
- Questions diverses

**Etaient présent (e s) :** LERAT Christian ; ANDRE Lilliane ; BARA Jean-François ; DUEZ Marie-José ; LOCHU Jean-Paul ; JOURNEZ Robert ; FROMONT Denis ; BERGAMINI Patrick ; Christine HUVELLE ; MONSERGENT Patricia ; BASUYAUX Maryse

LEDIEU Isabelle arrivée à 18 H 50

BERTINOTTI Agnès arrivée à 19 H 05

**Absent (es) Excusé (e s) :** DUBOIS Joël

**PROCURATION(S) :** DUBOIS Joël à JOURNEZ Robert

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est 18 heures 30 minutes.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur BERGAMINI Patrick.

**Monsieur le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses :** Pas d'observation.

**DELIBERATION 2019-13 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2019**

Monsieur Le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du 6 février 2019, compte rendu transmis aux membres du conseil municipal, et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote. Le compte rendu est approuvé à :

0 ABSTENTION ; POUR : 12 VOIX DONT 1 PROCURATION ; CONTRE : 0 VOIX

*Arrivée de Mme I. LEDIEU à 18 h 50 : elle prend part à la délibération suivante*

**DELIBERATION 2019-14 – DOSSIER TRAVAUX VESTIAIRES DU FOOT : CHOIX DU PROJET**

*Monsieur le Maire présente les deux projets : L'un « modulaire », L'autre « en dur »*

*Les conseillers présents demandent des explications : surface, dimensions, matériaux, emplacement, etc.*

*Observation de Mr Jean-Paul LOCHU : le modulaire ne correspond pas au paysage, aux habitations du village qui sont en briques ; de plus, le bois d'habillage vit mal dans le temps.*

*Pour de nombreux conseillers, la brique est plus esthétique mais le coût et la rapidité d'intervention pour l'installation du modulaire sont plus intéressants.*

Après délibérations, et à 11 voix POUR dont une procuration ; 0 Abstention ; 2 voix CONTRE (I. LEDIEU ; M BASUYAUX) le conseil municipal décide de retenir le projet de construction en « modulaire » pour la construction des vestiaires du foot. Il est rappelé que cette construction comprendra les vestiaires hommes/femmes, les vestiaires de l'arbitre, les douches et sanitaires, un club house, une salle de stockage de matériel, ).

Précision est faite que ce projet permet de ne pas de faire effectuer une étude de sols, ni de faire appel à un bureau de contrôle, et missionner un cabinet pour le CSPS ; il n'est pas nécessaire de contracter une assurance dommage ouvrages(cf notre assureur GROUPAMA consulté).

**DELIBERATION 2019-15 – DOSSIER TRAVAUX VESTIAIRES DU FOOT – LANCEMENT DE LA CONSULTATION pour la conclusion d'un MARCHÉ PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux de construction de vestiaires du foot et énonce les caractéristiques essentielles de cette opération de travaux :

1 2 MARS 2019



Etendue du besoin à satisfaire : Travaux Vestiaires du foot - Elément de type modulaire

Enveloppe prévisionnelle : H.T. estimée à 240 000.00 euros. Les crédits sont inscrits au budget 2019.

Procédure envisagée : procédure adaptée – article 27 décret n° 2016-360

Décision de l'assemblée :

Ouï l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : à 0 ABSTENTION ; 14 voix POUR dont 1 procuration ; 0 voix CONTRE d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et toutes les pièces relatives à ce marché public de travaux.

*Arrivée de Mme A. BERTINOTTI à 19h05 : elle ne prend pas part à la présente délibération ni vote, mais à la suivante*

#### **DELIBERATION 2019-16 – MISSION MAITRISE D'ŒUVRE - LANCEMENT DE CONSULTATION pour la conclusion d'un MARCHÉ PUBLIC**

Le conseil municipal ayant retenu le projet de construction des vestiaires du foot, et le projet étant prévu au BP2019, décide le lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux ; la procédure de consultation pour la conclusion d'un marché public sera lancée dès les prochaines semaines.

Après échanges et délibérations, le Conseil Municipal passe au vote et :

PAR 14 VOIX POUR dont 1 procuration 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

- approuve le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre,
- autorise le lancement des consultations conformément au code de la commande publique
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché, ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre.

#### **DELIBERATION 2019-17 – DOSSIER TRAVAUX INSTALLATION ABRI DU MATERIEL et VEHICULES DES SERVICES TECHNIQUES**

*Deux projets sont présentés : L'un « forme tunnel » et un autre « carport-hangar ». Les documents passent dans l'assemblée et le choix se porte sur une solution Carport, à revoir avec l'architecte pour un projet de dimensions inférieures : il faut estimer les besoins des services techniques.*

Après délibération, le conseil municipal se prononce sur la question posée par M. le Maire : « qui est POUR un hangar « style CARPORT » ?

A 0 ABSTENTION ; 14 VOIX POUR dont 1 procuration. 0 VOIX CONTRE

Le conseil municipal décide de retenir le projet de construction de style « carport » pour l'installation d'un abri de stockage du matériel et des véhicules des services techniques.

Il y a nécessité de consulter un architecte pour avoir une projection de cette installation avec des dimensions répondant aux besoins des services techniques.

*L'architecte sera donc consulté de nouveau pour revoir les dimensions.*

***De ce fait : Les délibérations prévues de « lancement de consultation » ainsi que l'autorisation « permis de construire » seront revues ultérieurement pour l'abri de type « carport ».***

#### **DELIBERATION 2019-18 -DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le coût prévisionnel de la construction d'un abri Carport pour les services techniques nécessite de procéder à une décision modificative budgétaire ; en effet il est prévu 10 000 € à l'opération n°307 au BP 2019. Il y a lieu de réabonder de 35 000 € cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la DMB suivante à : POUR 14 voix dont 1 procuration ; 0 VOIX contre ; 0 abstention :

opération « parking- rue de la Fontaine » n°311 art 2315 : - 35 000.00 €  
opération « abri matériel services techniques » n°307 art 21738 : + 35 000.00 €

12 MARS 2019



### **DELIBERATION 2019 – 19 -PERMIS DE CONSTRUIRE – VESTIAIRES FOOT**

Vu la décision du conseil municipal de faire effectuer la construction de vestiaires du foot, et après délibérations, le conseil municipal autorise à 0 ABSTENTION ; 14 voix POUR dont 1 procuration ; 0 CONTRE le Maire à déposer un permis de construire en vue d'obtenir l'autorisation de construire les vestiaires, à signer la demande d'autorisation d'urbanisme et de l'ensemble des pièces du dossier.

### **QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES**

Mme Agnès BERTINOTTI explique les problèmes de sortie/entrée de l'accueil périscolaire : une information sera donnée aux parents, à coller dans le cahier.

Demande aussi si un abri pour les parents sera prévu à l'école : réponse affirmative est faite « on y travaille »

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu un portillon et dispositif d'appel par sonnette

Il informe aussi de la réunion des gendarmes et qu'il y aura une rallonge de la durée de la permanence, vue les nombreuses demandes.

Monsieur Patrick BERGAMINI évoque la difficulté des parents d'élèves pour amener les enfants dans la cour : présence d'un banc qui oblige les parents à marcher dans la pelouse (boue). La réponse faite est que le sujet sera vu au conseil d'école de vendredi prochain

M. Denis FROMONT explique la matérialisation au sol du stationnement rue des écoles et rue Gambetta pour sécuriser le village.

Mme André LILIANE informe le Conseil que la commune va participer au prix de l'agglo ; cela consiste à peser les déchets de la cantine pendant 4 semaines (programme réduction des déchets-lutte contre le gaspillage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

12 MARS 2019

